

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 602

présenté par

Mme Regol, M. Iordanoff, M. Lucas, Mme Arrighi, M. Thierry, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian

ARTICLE 14

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 16.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les écologistes proposent de supprimer la possibilité pour les agents pénitentiaires ayant procédé à l'enregistrement à l'aide d'une caméra individuelle d'avoir accès aux enregistrements. Si le principe de l'interdiction est posé par la première phrase de l'alinéa 17, la seconde phrase vient définir un spectre d'exceptions extrêmement larges et non justifiées qu'il convient de supprimer afin de garantir l'intégrité des enregistrements.